

Madame, Monsieur,

le Réseau Compost Citoyen propose aux organismes de formation intervenant dans la formation professionnelle continue sur la **prévention et la gestion de proximité des biodéchets** d'adhérer à son dispositif de **charte partenariale**.

Ce dispositif vise à harmoniser la qualité des formations dispensées aux acteurs de la gestion de proximité des biodéchets. En s'engageant, les organismes de formation contribuent à améliorer l'offre de formation et, à terme, à valoriser les activités liées à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

Ce dispositif permet ainsi :

- De valoriser les organismes qui diffusent des formations respectant les référentiels de formation (accessibles sur <https://lesactivateurs.org/formations/>)
- De garantir aux collectivités, stagiaires et employeurs l'adéquation des formations proposées à l'acquisition des compétences nécessaires.

En tant qu'organisme de formation, l'adhésion à la charte vous permet plus particulièrement :

- D'être référencé sur la liste des organismes de formation signataires de la charte partenariale ; cette liste est diffusée sur le site internet Du Réseau Compost Citoyen et valorisée dans le cadre des actions de communication et de promotion faites par le Réseau Compost Citoyen sur ce dispositif ;
- D'intégrer un réseau d'organismes de formation animé par le Réseau Compost Citoyen dans le but de faire évoluer les référentiels et de vous permettre l'échange de pratiques et le partage d'idées et d'outils dans le cadre de votre activité de formation ;
- D'utiliser le logo du Réseau Compost Citoyen et le logo P-Gprox sur la description de vos formations concernées par la charte (catalogue, dépliant, site internet).

Pour adhérer à la charte, les organismes de formation devront présenter une demande d'adhésion au titre d'une ou plusieurs formations qu'ils dispensent sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets. Les organismes peuvent candidater seuls ou en groupement ; dans le cas d'un groupement, une personne référente assurera le portage de la candidature et sera l'interlocuteur principal du Réseau Compost Citoyen dans le cadre de ce dispositif. Un comité de pilotage de la charte vérifiera la cohérence des formations proposées avec les exigences des référentiels et en conséquence validera ou non la demande. Peut prétendre à la signature de la charte tout organisme de formation

présentant au moins une formation concernant : - l'une des 7 unités de formation des référentiels suivantes : CMD, RS, MC1, MC2, MC3, MC4, MC5 - OU l'un des 8 modules de la formation guide-composteur : GC11, GC12, GC13, GC21, GC22, GC23, GC24, GC25.

Les critères de sélection seront basés sur :

- Les motivations du candidat à proposer une formation en partenariat avec le Réseau Compost Citoyen ;
- La conformité de la / des formation(s) proposée(s) avec l'architecture du / des dispositif(s) de formation des référentiels : intitulé, programme détaillé et durée de la formation ;
- L'adéquation des moyens mis en œuvre avec les objectifs visés par la / les formation(s) ;
- Le ou les CV du / des formateur(s) ;
- Les références en matière de formation d'adultes et de prévention et gestion de proximité des biodéchets ;
- La « Solidité » du candidat (de chaque organisme dans le cas d'un groupement) : plaquette, bilan pédagogique et financier.

Le **dossier complet** doit être envoyé par mail à l'adresse suivante :

gprox@reseaucompost.org

Liste des documents indispensables à remettre :

- Une note de réflexion sur le dispositif de formation et l'intérêt du candidat à y adhérer ;
- Le formulaire de demande d'adhésion renseigné (dans le cadre d'un groupement, identification claire du porteur) – voir pièce jointe fournie ;
- Le formulaire relatif au périmètre d'intervention complété – voir pièce jointe fournie ;
- La charte signée – voir pièce jointe fournie ;
- La liste des intervenants et leurs CV, comprenant leurs principales références en matière de prévention et gestion de proximité des biodéchets d'une part, et en matière d'animation de formations pour adultes d'autre part ;
- Une présentation des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs visés par la / les formation(s) ;
- Le bilan pédagogique et financier ;
- Une plaquette de présentation de l'organisme ;
- Le schéma pédagogique détaillé de la / des formation(s) proposée(s) (séquençage précis), respectant la trame suivante :

N° séquence	Intitulé de séquence	Objectifs	Contenus	Méthode péda	Mode de vérification des acquis	Durée	Durée cumulée
3	Les étapes de mise en œuvre d'une opération de compostage domestique	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les principales étapes d'une opération de compostage domestique - connaître les acteurs du projet, leur rôle et comprendre les enjeux de communication entre eux - identifier les facteurs de réussite et points de vigilance à observer à chaque étape. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 4 étapes d'une opération de compostage domestique - Points-clés structurant la démarche (importance de l'interface collectivité-usagers, rôle des relais, etc.) - Démarche de qualité et points de vigilance à chacune des 4 étapes. 	exposé / présentation et/ou exercice collectif et/ou etc.	Entretien et/ou Quizz / questionnaire et/ou Mise en situation etc.	45 min	2h30

Une fois votre candidature validée, vous intégrerez le dispositif de formation P-Gprox. Votre engagement sera matérialisé par la signature d'une charte qui vous sera transmise par le RCC. Chaque année vous devrez également vous acquitter de votre cotisation au dispositif, composée d'une part fixe et d'une part variable basée sur le nombre de jours stagiaires.

Pour toute question relative à ce dispositif, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : pgprox@reseaucompost.org ou par téléphone : Alexis GONIN – 0 641 595 222, en charge de l'animation du dispositif de formation.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour le RCC,
Anne-Marie BORTIER
Administratrice